

**L'ANMATT INFORME, AIDE, DEFEND LES MAGISTRATS EXERCANT A TITRE TEMPORAIRE
ET MET LE SITE D'ECHANGES PROXIFORUM A LEUR DISPOSITION**

BULLETIN DE COTISATION 2021

NOM de naissanceNOM d'usagePRENOM.....

Juridiction d'affectation

Statut (entourer) : en stage – en attente d'installation – installé – en disponibilité – ancien MATT

Téléphone

Adresse électronique@

Profession (en cours - ancienne)

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion (cocher)

De préférence, procéder à un virement bancaire de 35 euros

Titulaire du compte **ASSOCIATION NATIONALE DES MAGISTRATS EXERCANT A TITRE TEMPORAIRE**
Domiciliation **CREDIT MUTUEL 1 AVENUE DE L'OPERA**
Code Guichet **06149**
RIB **10278 06149 00020271901 76**
IBAN **FR76 1027 8061 4900 0202 7190 176**
BIC **CMCIFR2A**

et envoyer le bulletin par mail à cm@raeis.fr

OU

**Adresser un chèque de 35 euros à l'ordre de l'ANMATT, avec le bulletin d'adhésion à Christian RAEIS
18, rue du Bois de Chênes du Haut 57370 PHALSBOURG**

Nouvel adhérent, je souhaite l'accès à PROXIFORUM OUI NON (cocher)

Je peux aider l'ANMATT au niveau régional au niveau national (cocher)

Ce règlement couvre la période qui va de ce jour au 31 décembre 2021.

Fait à Le2021

Signature